

II. Règlement de la Société de Tempérance. Mgr l'archevêque ordonne la mise en vigueur des nouveaux *Statuts et Règlements* [V. No 242] de la Société de tempérance diocésaine, et attire l'attention de MM. les curés sur certaines dispositions de ces *Statuts*.

[1911]

**246.** Premier || congrès de tempérance || du || diocèse de Québec || 1910 || Compte rendu || Québec || Secrétariat des Œuvres de l'Action Sociale Catholique || 101, rue Sainte-Anne, 101 || 1911 || (Juillet) || 798 pp. grd in-8.

Ouvrage le plus considérable qui ait encore paru au Canada concernant la tempérance. Mine précieuse pour tous ceux qui s'occupent d'antialcoolisme au pays.

[1911]

**247.** La propagande || antialcoolique || par la publicité intensive : le journal, le livre, la || brochure, l'annonce, l'affiche, etc. || La lutte antialcoolique au sein des || sociétés mutuelles et autres || Mémoires || présentés au premier congrès de tempérance du diocèse de || Québec, 1910|| par || Hormisdas Magnan || Publiciste || Québec || Imprimerie de *L'Action Sociale, Limitée*, || 103, rue Sainte-Anne, 103 || 1911 ||. 15 pp. grd in-8.

Extrait du Compte Rendu du Congrès de tempérance. Tirage de 100 exemplaires.